Les représentants légaux accèdent en ligne via Educonnect à un menu regroupant l'ensemble des procédures d'orientation (SLO), d'affectation (SLA) et d'inscription (TI).

OBJECTIF

Simplifier et dématérialiser les démarches administratives entre les établissements et les représentants légaux :

- Service en Ligne Orientation (SLO): saisies des demandes d'orientation (voie GT, voie Professionnelle), consultation des avis et des décisions d'orientation du conseil de classe
- Service en Ligne Affectation (SLA): consultation de l'offre de formations post 3^e proposée via Affelnet-Lycée, saisie des vœux et consultation des résultats
- Téléinscription (TI) : inscription des élèves affectés ou montants

PUBLIC CONCERNE

Services en ligne orientation pour les élèves de :

- 3^e
- 2^{de} générale et technologique

Services en ligne affectation

uniquement pour les élèves de 3^e.

Téléinscription pour les élèves affectés ou redoublant en :

- 2^{de} générale et technologique ; 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP
- 1^{re} professionnelle ou 1^{re} technologique
- CAP en 1 an

Les lycées peuvent aussi proposer aux familles d'accomplir en ligne les formalités de rentrée pour les autres niveaux du lycée (première ou terminale générale, technologique ou professionnelle, 2e année de CAP).

Concernant les collèges, pour l'entrée en 6^e l'inscription en ligne est possible à l'issue du tour Affelnet et également en interne pour les autres niveaux.

PORTAIL D'ACTIVATION

Accès via Siecle (Arena) dans le module « Vie de l'établissement ».

Chemin d'accès : Scolarité du second degré / Mise à jour / Vie de l'établissement.



Rappel les établissements privés sous contrat : pour utiliser les services en ligne, l'inscription préalable auprès de la DEEP est indispensable. Sans cela, aucune possibilité d'accès pour les représentants légaux.

En cas de difficulté, faire un ticket Pass.

PRINCIPES GENERAUX

Établissement d'origine vers les représentants légaux

- Assure la diffusion des informations relatives aux services en ligne (flyers, affiches, guides, ...)
- Informe des modalités de connexion via Educonnect
- Rédige le message d'accueil : Vie étab. / Service en ligne / Paramètres généraux / Messages d'accueil
- Met à disposition un accès matériel dans l'établissement (espace parent)
- Apporte une aide personnalisée aux représentant légaux éloignés du numérique (appui sur le référent numérique de l'établissement)

Représentants légaux

- Activent le compte Educonnect
- Mettent à jour les fiches de renseignements administratifs (élève/responsable).

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION (SLO)

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

De midécembre à avril

avril à juin

Phase provisoire

- Saisie des demandes d'orientation
- Consultation et accusé réception des avis provisoires à l'issue du conseil de classe

. .

- Phase définitiveSaisie des choix définitifs
 - Consultation et réponse aux propositions du conseil de classe
 - En cas de désaccord, prise de contact avec le chef d'établissement pour un entretien et éventuellement entamer une procédure d'appel

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Midécembre

 Repérage des représentants légaux éloignées du numérique ou ne souhaitant pas utiliser SLO. Distribution des fiches de dialogue téléchargées via Siecle-Orientation aux représentants légaux concernés.

Avant conseil de classe

■ Fermeture temporaire de SLO au moins 24h avant le début du 1er conseil de classe via le menu « Vie de l'établissement » pour stabiliser les demandes d'orientation des représentants légaux.

Après conseil de classe

Saisie des réponses dans le module Siecle-Orientation

Après la dernière saisie des avis provisoires ou définitifs, **attendre 24h** avant de procéder à la réouverture du service en ligne, afin que les représentants légaux puissent en accuser réception.

SERVICE EN LIGNE AFFECTATION (SLA)

3-2

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

À partir du 7 avril

Consultation

- Accès à l'offre de formation académique et nationale : publique, privée, agricole et en apprentissage.
- Information sur les modalités d'affectation ou de recrutements particuliers sur certaines formations : pôles de qualifications, familles des métiers, ...

Du 9 au 30 mai

Affectation

Saisie possible jusqu'à 15 vœux : 10 vœux maximum pour une même académie.

À partir du 27 juin

Résultat

- Consultation et téléchargement des résultats
- En cas de non-affectation, reprise de contact avec l'établissement d'origine

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

À partir du 9 mai

Dans l'application Affelnet-Lycée

- Consultation des vœux SLA, saisis par les représentants légaux via le menu « suivi des saisies Téléservice ».
- Saisie des vœux dans Affelnet-Lycée pour les élèves n'utilisant pas SLA à partir du dossier téléchargeable sur Dopae ou sur le <u>site du SAIO</u>.

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Du 27 juin au 3 juillet (12h)

À l'issue du tour Affelnet-Lycée

- Confirmation de l'inscription dans le lycée d'affectation :
 - Expression des souhaits pédagogiques
 - Consultation et téléchargement de la liste des documents à fournir demandés par l'établissement d'accueil.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Avant le 26 juin

Information auprès des représentants légaux

Sur la date de diffusion des résultats de l'affectation prévue le 27 juin.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Après bascule de la dernière version de Siecle

(2e quinzaine de mai)

Préparation de la téléinscription dans le module « Siecle Vie de l'établissement »

- Paramétrage obligatoire des dates académiques de début et de fin de campagne
- Profilage des Mef et des options dans « nomenclatures »
- Définition des combinaisons d'EDS, de langues vivantes et d'options
- Intégrer les documents à télécharger et/ou à fournir

Au plus tard le 26 juin

Mise à disposition du téléservice

Vérifier que le module est bien « ouvert » dans « vie de l'établissement ». Si le dispositif est fermé avant le début de la campagne, les représentants légaux ne pourront pas l'utiliser

Du 27 juin au 3 juillet (12h)

Au fil de la campagne dans Siecle BEE

- Suivi des inscriptions
- Importation des dossiers avec la mention « inscrits » en temps réel (en ligne ou par procédure classique)
- Exportation des souhaits des familles
- Validation des modifications apportées aux fiches de renseignements

À la fin de la campagne

Traite les dossiers restés « en attente », en fonction de la situation des élèves

À partir du 3 juillet (12h)

À l'issue de la campagne, dans Siecle BEE

- Traitement du fichier des demandes en matière de :
 - souhaits d'enseignements optionnels
 - langues vivantes
 - régimes (externe / demi-pensionnaire / interne)
 - options



La téléinscription vaut « inscription dans l'établissement. »

Chaque établissement doit impérativement vérifier l'état d'inscription de ses élèves par ce service.